

A faire valoir à qui de droit

Témoignage du Centre de défense des droits de l'homme Mémorial et du Comité Assistance civique sur la situation des ressortissants de la République de Tchétchénie en Russie

15 janvier 2010

Informations générales sur les organisations fournissant ces informations

Le Centre de défense des droits de l'homme Mémorial est l'une des principales organisations de défense des droits de l'Homme en Russie, dotée d'un réseau étendu d'organisations affiliées dans tout le pays et au-delà de ses frontières. Depuis 1995, les membres de l'organisation ont passé un temps considérable en Tchétchénie. Les documents réunis ont permis de publier, dans le cadre du programme «Points chauds», les livres *Russie-Tchétchénie: un enchaînement d'erreurs et de crimes*, éditions Zvénia, Moscou, 1998; *Frappes chirurgicales*, éditions Zvénia, Moscou, 1999; *Les problèmes des victimes des opérations armées en République de Tchétchénie*, éditions R-Valent, Moscou, 2000; *Discriminations ethniques et résidentielles à Moscou et dans la région de Moscou, août 1999-décembre 2000*, éditions Zvénia, Moscou, 2001; la série *Sur la situation en Russie des habitants de la Tchétchénie forcés à quitter leur territoire*, éditions R-Valent, Moscou, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2009 ; *Justice conditionnelle*, éditions R-Valent, Moscou, 2003; *Des gens vivent ici*, éditions Zvénia, Moscou, 2003-2008. En avril 2009 a été publié le septième rapport *Sur la situation en Russie des habitants de la Tchétchénie, octobre 2007 – avril 2009*», éditions R-Valent, Moscou, 2007. Ce rapport, comme tous les précédents, a été traduit en Anglais et en Allemand et a été présenté en mai 2009 en Allemagne, en France, en Norvège et aux Etats-Unis.

La plupart de ces publications sont en ligne sur les sites du Centre de défense des droits de l'Homme Mémorial (www.memo.ru) et du réseau «Migration et Droit» du CDDH Mémorial (refugee.memo.ru).

Les participants au programme «Points chauds» organisent régulièrement des expéditions sur le terrain, effectuent un monitoring de la situation et publient des communiqués sur les violations des droits de l'Homme. Tous les trois mois, le programme publie un bulletin sur la situation en matière de droits de l'homme au Caucase du Nord.

Les membres du CDDH Mémorial suivent sans discontinuer la situation des victimes des opérations armées, aussi bien en Tchétchénie que dans les autres régions de Russie, où sont actifs 50 bureaux de consultation juridique du réseau «Migration et Droit», dont quatre se trouvent en Tchétchénie.

A Moscou, le bureau de consultation fonctionne dans le cadre du Comité Assistance civique, venant en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, qui a été, dès 1990, la première organisation en Russie à avoir commencé à aider les migrants forcés (www.refugee.ru).

Sur la seule année 2009, les juristes du réseau «Migration et droit» ont tenu plus de 20 000 consultations, rédigé 5 000 déclarations et autres documents adressés aux organes administratifs et de sécurité, et pris part à plus de mille affaires judiciaires.

Situation actuelle en République de Tchétchénie. La «tchétchénilisation» du conflit n'a pas amélioré la situation en matière de droits de l'Homme en République de Tchétchénie. Ce processus a

non seulement créé des organes de pouvoir locaux et des structures de force composées de résidents locaux, mais a également vu les forces fédérales déléguer à ces structures le droit d'user illégalement de la violence contre la population civile – un droit dont les hommes de Ramzan Kadyrov usent sans aucun contrôle.

Résultat: au cours de ces dernières années, un régime totalitaire s'est formé en Tchétchénie, fondé sur la violence, la dénonciation et la peur. En 2007, le nombre d'enlèvements de citoyens par les structures de sécurité et le nombre de cas de tortures a significativement baissé, ce qui, en soi, indique que la violence illégale est officiellement régulée par le pouvoir; mais les enlèvements, les tortures et d'autres violations des droits de l'Homme demeurent un phénomène usuel dans la république. A partir du milieu de l'année 2008, le nombre d'enlèvements est reparti à la hausse. En 2009, ce nombre a été le double de celui enregistré en 2008. De plus, les défenseurs des droits de l'Homme éprouvent désormais beaucoup plus de difficultés à obtenir des informations sur ces violations, car de plus en plus de victimes refusent de parler des violences subies par elles-mêmes ou par leurs proches, de crainte de provoquer des représailles du pouvoir.

Le tableau ci-dessous présente le monitoring des enlèvements et des disparitions conduit par Mémorial. Ce monitoring ne couvre pas plus de 30 % du territoire de la Tchétchénie.

Enlèvements, disparitions

Années	Nombre de personnes enlevées	Personnes libérées (y compris après le versement d'une rançon)	Personnes retrouvées assassinées	Personnes disparues	Enquêtes lancées
2006	187	94	11	63	19
2007	35	23	1	9	2
2008	42	20	4	13	5
2009 (jusqu'en novembre)	90	58	10	18	4

Le 3 août 2008, Makhmadsalikh Masaev, qui avait ouvertement déclaré qu'il avait été détenu, quatre mois durant, dans une prison secrète de Ramzan Kadyrov, et qui avait raconté ce qu'il avait vécu dans une interview à la *Novaïa Gazeta* (<http://www.novayagazeta.ru/data/2008/49/10.html>), a été kidnappé et n'est plus réapparu depuis. Son sort montre ce qui attend ceux qui osent révéler la vérité. L'assassinat dans le centre de Moscou, le 24 septembre 2008, de Rouslan Iamadaev, chef du seul clan susceptible de concurrencer Kadyrov, et la tentative d'assassinat perpétrée le 28 mars 2009 à Dubaï contre son frère Soulim Iamadaev, ont fait de Kadyrov le maître unique, absolu et incontrôlable de la Tchétchénie et de ses habitants.

A partir de mi 2007 a démarré une campagne de répression visant les familles des personnes soupçonnées d'être des insurgés. Plusieurs familles ont été expulsées de chez elles. Les maisons des autres familles ont été incendiées. D'autres encore ont été forcées, sous la menace, de se repentir devant les caméras de télévision et non seulement d'appeler leurs proches à se rendre mais aussi à les maudire pendant leurs funérailles.

Nous avons en notre possession plusieurs déclarations de familles qui affirment être victimes de répressions et de menaces constantes liées à leurs proches qui seraient membres de la rébellion ou parties à l'étranger. Mais ces personnes ne s'adressent pas à nous afin de nous demander de défendre leurs droits en Russie, comme c'était le cas dans les années précédentes, mais pour que

nous les aidions à quitter le territoire de la Fédération de Russie. Nos organisations ne fournissent pas d'aide en ce domaine, et ne le peuvent pas de toute façon. Tous les citoyens s'adressant à nous avec de telles demandes en sont informés; ils nous adressent pourtant des demandes en ce sens, considérant que la seule solution pour eux est l'émigration et la demande d'asile dans un pays étranger.

Le 15 juillet 2009, la communauté de défense des droits de l'Homme a subi une perte terrible: notre collègue, la militante des droits de l'Homme, journaliste et activiste Natalia Estemirova a été enlevée et exécutée. Mémorial a publié un communiqué attribuant au Président de la République de Tchétchénie, Ramzan Kadyrov, la responsabilité d'avoir instauré en Tchétchénie le climat d'arbitraire et d'impunité qui a rendu cet assassinat possible. Les autorités de la République de Tchétchénie ont réagi en déversant un tombereau d'insultes sur Mémorial et sur ses collaborateurs. Dans une interview à Radio Liberté le 8 août 2009, le Président de la République de Tchétchénie s'est permis d'émettre plusieurs injures à l'égard de la victime. Aucun dignitaire du pouvoir russe n'a réagi à ces insultes. Le travail des bureaux de Mémorial en Tchétchénie a été temporairement interrompu.

Moins d'un mois plus tard, le 10 août, des agents des organes de sécurité ont enlevé la directrice de l'organisation humanitaire «Sauvons la génération» Zarema Sadoulaeva et son époux Alik Djabraïlov. Cette même nuit, ils ont été exécutés. Le lendemain matin, leurs corps, portant des traces de tortures, ont été découverts dans la banlieue de Grozny.

Le 16 décembre, à Strasbourg, les représentants de Mémorial Sergueï Kovalev, Lioudmila Alexeïeva et Oleg Orlov ont reçu le prix Andreï Sakharov du Parlement européen «Pour la liberté de l'esprit». Ce même jour, le Centre de défense des droits de l'Homme Mémorial a publié un communiqué par lequel il annonçait la reprise de son travail en République de Tchétchénie.

En réponse à ce communiqué, le Délégué aux droits de l'Homme de la République de Tchétchénie Nourdi Noukhajiev a diffusé une déclaration contenant des critiques sévères et des injures à l'égard de Mémorial, soi-disant signée par 32 ONG tchétchènes. Nous avons adressé aux «signataires» des demandes d'éclaircissements: ils ont tous répondu n'avoir jamais entendu parler de cette déclaration. Cependant, PERSONNE n'a osé protester publiquement à ce sujet, et seules quatre de ces ONG ont accepté que nous les mentionnions au moment de dénoncer ce faux. Toutes ces ONG nous ont confié que l'appareil du soi-disant Délégué aux droits de l'Homme de la République de Tchétchénie les a ouvertement menacées de les inclure dans une liste qui serait remise en mains propres à Ramzan Kadyrov. Le 12 janvier, le site de Noukhajiev a publié une nouvelle déclaration au contenu analogue, «signée» par un nombre cette fois moins élevé de dirigeants d'ONG tchétchènes, mais trois d'entre eux comptaient parmi les quatre qui nous avaient autorisés à désavouer leur signature prétendument portée au bas de la déclaration précédente. A nouveau, il n'y a eu aucun démenti public, seulement des appels téléphoniques par lesquels les représentants de ces ONG nous expliquaient qu'ils n'avaient rien à voir avec ce texte. Un tel comportement de la part des membres les plus actifs de la société indique que même dans une situation aussi simple, les gens estiment que, en cas de désobéissance, eux-mêmes et leurs proches se trouveraient en danger de mort.

Les activistes de la société civile ne sont pas les seuls à être en danger. Les Tchétchènes qui sont rentrés dans la république après avoir passé quelques années hors de ses frontières sont perçus avec suspicion et sont régulièrement victimes d'extorsion ou d'accusations pénales fabriquées de toutes pièces.

Notre dernier rapport sur la situation des Tchétchènes en Russie détaille l'histoire de Zoubair Zoubairaev, qui après avoir vécu en Autriche est rentré en Russie pour des raisons d'ordre privé, convaincu par la propagande visant à persuader les Tchétchènes qu'ils n'auraient aucun problème s'ils décidaient de rentrer. Aujourd'hui, Zoubair Zoubairaev se trouve en détention, où il fait l'objet de terribles sévices destinés à détruire sa dignité et à le punir pour avoir osé se plaindre en le détruisant physiquement et psychologiquement.

Le sort des Tchétchènes emprisonnés est l'un des sujets principaux de ce rapport. L'un des cas qui nous y avons décrits a connu un développement dramatique dans la seconde moitié de l'année 2009. En octobre, après avoir purgé une peine de prison prononcée sur la foi d'une accusation montée de toutes pièces, Chamil Khataev devait être libéré. Mais alors que la fin de sa peine approchait, Chamil a été brutalement passé à tabac par les surveillants de la prison. L'avocat que nous avons engagé a tenté, plusieurs mois durant, de rencontrer son client, sans succès. La mère et la femme de Chamil n'ont, elles non plus, pas obtenu la possibilité de le voir. Il n'a jamais été libéré. Au contraire, une nouvelle accusation a été forgée contre lui, sous le chef d'inculpation absurde de «désorganisation de l'activité de l'établissement assurant l'isolement» (art. 321 du Code pénal de la Fédération de Russie). Désormais handicapé, Chamil a quitté la colonie pénitentiaire pour rejoindre directement une prison de détention préventive. Le nombre de cas comparables est très élevé; nous recevons régulièrement des plaintes concernant la fabrication d'accusations pénales visant des Tchétchènes et le traitement inhumain qui leur est réservé en prison. Le système pénitentiaire russe est extrêmement cruel pour tous les détenus, mais les Tchétchènes constituent de ce point de vue un groupe particulièrement mal loti.

Depuis le déclenchement des opérations armées en République de Tchétchénie, les dirigeants de l'État ont plusieurs fois clairement signalé aux forces de l'ordre qu'elles n'avaient pas à se préoccuper de la loi et que leur efficacité serait évaluée à l'aune du nombre de membres supposés des bandes illégales armées qu'elles exécuteraient. Ces indications ont été réitérées par le président de la Fédération de Russie le 8 janvier 2010. Lors d'une rencontre avec le directeur du FSB, Dmitri Medvedev a déclaré: «Pour ce qui concerne les bandits, notre politique reste la même. Il faut tout simplement les éliminer, fermement et systématiquement, c'est-à-dire avec régularité, parce que, malheureusement, les bandes armées clandestines existent toujours. Il faut agir méthodiquement et partout: dès qu'une trace menant vers eux apparaît quelque part, il faut suivre cette trace et les détruire.»

Cette approche provoque l'enlèvement de civils dont les corps, revêtus par leurs assassins d'un uniforme militaire et portant souvent des traces de tortures, sont ensuite présentés comme étant les corps de rebelles abattus. Nous avons réussi à mettre en évidence un de ces cas, grâce à des informations confidentielles envoyées par une source anonyme (peut-être un employé de la police tchétchène). L'inconnu nous a dit au téléphone qu'un tel destin attendait Alikhan Markouev, né en 1988, amnistié en 2008 après avoir passé un an dans une bande armée illégale. Le 28 juillet 2009, des agents du commissariat d'Argoun sont venus au domicile d'Alikhan et l'ont emmené avec eux, sans laisser de trace. Le 19 octobre 2009, nous avons été prévenus de l'imminence de l'assassinat d'Alikhan, ce dont nous avons immédiatement informé le parquet et le ministère de l'Intérieur de la Tchétchénie. Mais il n'a pas été possible d'empêcher ce crime. **Le 27 novembre, on a découvert, à proximité du village de Serjen-Iourt, le cadavre d'Alikhan Markouev, portant des blessures infligées par une arme à feu. Un fusil mitrailleur avait été disposé à côté de son corps. Les autorités ont dit à sa famille qu'Alikhan avait été abattu au cours d'une opération spéciale.**

La situation actuelle en République de Tchétchénie influence les méthodes de travail des défenseurs des droits de l'Homme. Pour la première fois en de nombreuses années, nous n'avons pas la possibilité de dire tout ce que nous savons de ce qui se passe en Tchétchénie. De ce point de vue, la Tchétchénie se distingue nettement de l'Ingouchie, où la situation est également critique, mais où les autorités ne s'opposent pas au débat public et vont jusqu'à y prendre part. En Tchétchénie, la loi du silence conduit à la diffusion dans le monde entier de la légende de la «stabilisation» de la situation dans la République. L'absence de toute information adéquate a pour effet de convaincre progressivement les autorités et les instances chargés des questions de migration des pays européens qu'il est temps de renvoyer chez eux tous (ou presque tous) les demandeurs d'asile originaires de Tchétchénie.

Quelques mots sur une alternative de relogement possible. Voilà des années que, dans nos

rapports annuels, nous expliquons que les habitants de Tchétchénie n'ont aucune autre option que de continuer de résider sur place, même quand leur vie est en danger. Les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire rentrer en Tchétchénie tous les Tchétchènes l'ayant quittée. Ceux qui souhaitent en partir pour s'installer dans d'autres régions de Russie éprouvent les plus grandes difficultés à le faire: les autorités fédérales et régionales soutiennent Ramzan Kadyrov dans sa volonté de réunir tous les Tchétchènes à l'intérieur de la Tchétchénie. Dans tout le pays, les Tchétchènes se voient refuser le droit de louer un logement, de se faire enregistrer comme résidents ou d'obtenir un emploi. Ces refus sont toujours énoncés dans une forme insultante visant à rabaisser leur dignité nationale et humaine.

Nous avons déjà parlé plus haut du danger permanent de se retrouver en prison qui pèse sur tous les Tchétchènes. Cela concerne également les Tchétchènes qui résident de façon permanente dans d'autres régions de Russie. Il arrive fréquemment que les agents des forces de l'ordre dissimulent chez eux de la drogue, des armes ou des explosifs et fabriquent de toutes pièces des accusations de terrorisme les visant. Ils ne peuvent pas non plus compter sur un traitement respectueux et équitable devant les tribunaux. Une fois incarcérés, les Tchétchènes sont humiliés, battus et risquent en permanence d'être tués.

Les habitants et les ressortissants de la Tchétchénie n'ont pas la possibilité matérielle de s'assurer un logement. La compensation versée pour les logements perdus en République de Tchétchénie représente 120 000 roubles soit environ 4 000 dollars. Non seulement cette somme ne suffit pas pour acheter une maison ou un appartement, mais elle ne permet même pas de louer un logement plus de 3 à 6 mois (selon la région). De plus, ces trois dernières années, le budget fédéral a pratiquement arrêté de verser des sommes destinées à payer des compensations. En 2009, seules 87 familles avaient reçu une compensation. Ce rythme ne devrait pas changer au cours des deux années à venir. Etant donné que seules les familles ayant quitté la Tchétchénie pendant des opérations armées reconnues comme telles par les autorités peuvent prétendre à ces compensations, on peut affirmer que des milliers de familles attendent ces compensations depuis au moins six ans.

Tout ce qui précède permet de tirer les conclusions suivantes:

Les habitants de la Tchétchénie ne sont pas en sécurité sur le territoire de la Russie. Où qu'ils s'installent, ils risquent de subir des persécutions et de se retrouver en prison. Par conséquent, il est inacceptable de renvoyer dans leur pays d'origine les ressortissants de Tchétchénie qui demandent l'asile dans les pays d'Europe, car cela contrevient à la Convention de l'ONU de 1951 et au Protocole de 1967 «Du statut des réfugiés».

Svetlana Gannouchkina

Présidente du Comité « Assistance civique »

Membre du conseil de la société « Mémorial »

Membre du Conseil auprès du Président de la Fédération de Russie pour l'aide au développement des institutions de la société civile et pour les droits de l'homme

Membre de la Commission gouvernementale sur la politique migratoire